

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 12 avril 2021 à 20:24 h en visioconférence, laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absents : Messieurs Léo Choquette et Jean-Sébastien Roy conseillers.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :24hrs.

7678-04-2021
Ouverture
de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour d'autre période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Isabelle Deland et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en visioconférence.

7679-04-2021
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7680-04-2021
Adoption du
procès-verbal du
1^{er} mars 2021

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 1^{er} mars 2021.

7681-04-2021
Adoption des
comptes à payer
du mois de mars
et ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois mars 2021 totalisant la somme de : 194,825.17\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mars 2021 au montant de : 12,135.78\$.

Pour un total de comptes à payer de: 206,960.95\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Des questions pour le conseil municipal ont été reçues à la séance du 1^{er} mars, les réponses du conseil seront transmises par courriel à la personne concernée.

Dépôt rapport du vérificateur et adoption des états financiers	<p>Suite à une rencontre par visioconférence tenue le 12 avril, le conseil municipal reconnaît le dépôt du rapport du vérificateur M. Jean-Yves Trottier de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 déposés séance tenante.</p>
Dépôt du rapport trimestriel	<p>Le conseil municipal constate le dépôt du rapport trimestriel remis par la directrice générale.</p>
7682-04-2021 Reddition de comptes/ entretien des routes	<p>Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 67,576.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;</p> <p>Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et prévention des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien routier local.</p>
7683-04-2021 Mandat étude de faisabilité Coop Alimentaire	<p>Attendu que la municipalité a demandé à la Fédération des Coopératives d'alimentation du Québec par l'entremise de Mme. Michelle Pelletier, directrice au développement du réseau de produire une offre de services concernant une analyse de faisabilité d'une coopérative alimentaire à Henryville;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil donne le mandat à Mme. Michelle Pelletier pour l'étude de faisabilité au coût de 7,200.\$ plus les taxes applicables.</p>
7684-04-2021 FNX-Innov 1^{er} décompte support technique USEP	<p>Attendu que la municipalité a donné le mandat à FNX-Innov par sa résolution 7490-10-2020 pour le support technique à la réalisation des travaux de construction d'une future station d'épuration;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le 1^{er} décompte au montant de : 6044.82\$, facture no. 390189 à FNX Innov.</p>
7685-04-2021 Paiement retenue 2020 Construction Techroc	<p>Attendu que la compagnie Techroc nous a expédié la facture R-00262 concernant la demande de paiement de la retenue pour le pavage du Rang Bord-de-l'eau de 2020;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la retenue à la compagnie Techroc au montant de 9049.89\$.</p>
7686-04-2021 Changement détecteurs de fumée avec relais Hôtel de ville	<p>Attendu que la municipalité a reçu la visite de M. Dominic Drouin, technicien en prévention des incendies qui a remarqué une anomalie concernant les détecteurs de fumée avec relais à l'Hôtel de ville et demande de les remplacer;</p> <p>Attendu que la directrice générale a demandé une soumission à Groupe sécurité Alarma avec lequel la municipalité a ses branchements et relais;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'acquisition de 3 détecteurs de fumée provenant de Groupe sécurité Alarma au coût de 478.30\$ incluant les taxes applicables.</p>

7687-04-2021
Formation
ADMQ Mme.
Lavoie

Attendu que Mme. Geneviève Lavoie désire participer à la formation ABC/DG intermédiaire donnée par l'ADMQ afin qu'elle puisse garder son titre de dma;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à suivre cette formation au coût de 375.\$ plus les taxes applicables.

7688-04-2021
Nouvelle
résolution
TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

7689-04-2021
Demande de
remboursement
politique
familiale

Attendu qu'une famille a fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour une naissance;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour une naissance d'un montant de 100.\$

7690-04-2021 Camp de jour salaire accompagnatrice	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville aura recours à une accompagnatrice pour deux enfants ayant des besoins particuliers pour le camp de jour 2021;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie une rémunération de 17.34\$ de l'heure pour cette accompagnatrice.</p>
7691-04-2021 Adhésion Zone Loisir Montérégie	<p>Attendu que Zone loisir Montérégie a fait parvenir son renouvellement d'adhésion pour avril 2021 à avril 2022;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement d'adhésion à Zone Loisir Montérégie au coût de 75.\$ taxes incluses.</p>
7692-04-2021 Formation (7hr) Accompagnatrice Camp de jour	<p>Attendu que l'accompagnatrice du camp de jour aide deux enfants cette année et qu'une formation de 7heures est donnée par Zone Loisir Montérégie au coût de 40.\$;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise cette dépense.</p>
7693-04-2021 Autorisation de dépenses activités loisirs Cinéma	<p>Attendu que dans la programmation des loisirs il a été convenu qu'il y aurait deux représentations de film cette année qui seront projetées à l'extérieur soit le 9 juillet et le 6 août;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature du contrat avec Cinéma André Demeule au coût de 1120.\$ plus les taxes applicables et qu'un dépôt de 400.\$ soit déboursé.</p>
7694-04-2021 Autorisation de dépenses chansonnier 24 juin	<p>Attendu que dans la programmation des loisirs il a été convenu que la municipalité requiert les services d'un chansonnier pour le 24 juin 2021;</p> <p>Attendu qu'un dépôt de 625.\$ a été effectué en mars 2020 pour réserver la prestation de M. Yannick Pépin chansonnier;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la balance à payer soit 625.\$ pour le 24 juin 2021.</p>
Rapport du directeur des services incendie	<p>Le directeur incendie a transmis un rapport écrit.</p>
7695-04-2021 Acquisition d'une chaîne camion-échelle	<p>Attendu qu'une chaîne porte-câbles sur l'échelle du camion-échelle du service incendie a brisé et qu'il était urgent de la remplacer;</p> <p>Attendu que la directrice générale a donné l'autorisation de commander la pièce;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de la pièce brisée au montant total de : 786.12\$ taxes incluses provenant de Thibault Fire Trucks.</p>

**7696-04-2021
Projet d'entente
intermunicipal et
multi-casernes**

Attendu que les municipalités d'Henryville, Lacolle, Noyan et Saint-Georges-de-Clarenceville ont demandé à travailler à la mise en place d'une desserte de services au niveau incendie ;

Attendu que les municipalités désirent procéder à la signature d'une entente intermunicipale multi-casernes incluant le montant de coûts fixes lors de déploiements multi-caserne entre les municipalités énumérées précédemment ;

Attendu qu'une autre rencontre doit avoir lieu avant le document final de l'entente;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la municipalité d'Henryville autorise Mme. Danielle Charbonneau, mairesse et Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale multi-casernes entre les municipalités d'Henryville, Lacolle, Noyan et Saint-Georges-de-Clarenceville.

**7697-04-2021
Demande de
soumission
pinces de
désincarcération**

Attendu que le conseil municipal avait planifié au budget l'acquisition de nouvelles pinces de désincarcération pour le service incendie ;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions à au moins deux fournisseurs pour l'acquisition desdits équipements.

**7698-04-2021
Inscription
congrès ACSIQ
Novembre 2020**

Attendu que le directeur incendie s'est inscrit au congrès des chef incendie en novembre 2020 sans informer la directrice générale du coût d'inscription, ni de résolution du conseil autorisant cette dépense;

Attendu que la facture a été expédié en novembre 2020 à la municipalité de Saint-Sébastien sans transmission électronique à la municipalité d'Henryville;

Attendu que le directeur incendie a avisé l'ACSIQ du changement d'adresse;

Attendu que la directrice générale adjointe vient de recevoir ladite facture par courriel de la part du directeur incendie;

Attendu que les états financiers pour 2020 ont été préparés par RCGT sans avoir cette information de dépenses;

Attendu que le directeur incendie n'a pas participé au congrès des chefs incendie depuis deux ans soit 2018 et 2019.

Attendu qu'il a été avisé par la directrice générale qu'avant de s'inscrire au congrès, il doit avoir une résolution du conseil l'autorisant à cette participation;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte d'acquitter la facture au montant de : 339.18\$ pour le congrès des chefs incendie 2020 et informe le directeur incendie de se conformer aux procédures municipales.

**Rapport de
l'inspecteur
municipal et
procès-verbal du
CCU**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

7699-04-2021
Adoption du
règlement 153-
2015-3 permis et
certificats

Attendu que le conseil municipal a donné un avis de motion et dépôt du 1^{er} projet à la séance du 1^{er} février en regard avec l'adoption du règlement 153-2015-3 sur les permis et certificats;

Attendu que le 2^{ième} projet a été adopté à la séance du 1^{er} mars 2021;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le règlement 153-2015-3 concernant les permis et certificats soit adopté.

7700-04-2021
Dérogation
mineure

Attendu la demande de dérogation pour le 1310 route 133 dans le but d'autoriser un logement accessoire de 74.28m²;

Attendu qu'en vertu de l'article 5.59, un logement accessoire ne peut excéder 50% de la superficie de plancher de l'étage sur lequel il est aménagé, sans dépasser 40m²;

Attendu que le logement dépasserait la norme du 40m² de 185%;

Attendu la recommandation du CCU recommandant de refuser la demande;

Attendu que la dérogation est majeure;

Attendu que la zone permet déjà la construction de multi-logements de plus de 4 unités et qu'y autoriser des duplex serait sans conséquence;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation dans le but d'autoriser un logement accessoire de 74.28m² au 1310 route 133, mais de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser des duplex dans la zone 206.

7701-04-2021
Demande de
soumission-abat-
poussière et
nivelage de rues
et signalisation

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix au litre pour l'abat-poussière sur une distance de ± 8 kilomètres ainsi que des prix pour le nivelage et signalisation des chemins municipaux;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix au litre pour l'usage d'abat-poussière et des prix pour le nivelage des chemins municipaux, prix à l'heure pour un rouleau compresseur vibrant et prix à l'heure pour une auto niveleuse, les prix à l'heure devront inclure le coût de la signalisation laquelle est obligatoire.

7702-04-2021
Demande de
soumission
balayage de rues

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le balayage des rues municipales;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix à l'heure, pour le balayage des rues municipales qui doit être effectué avant le 1^{er} juin 2021.

7703-04-2021
Demande de
soumission
fauchage de levée
de chemins

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le fauchage de levées des chemins;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix pour le fauchage de levées des chemins sur une distance de plus ou moins 50 km pour deux coupes, la 1^{ère} coupe

devant avoir lieu vers le 15 juin et la seconde vers le 15 août 2021. Un bras télescopique est requis pour l'exécution de ce contrat.

7704-04-2021
Demande de
soumission
entretien et
fauchage terrains
municipaux

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le fauchage des terrains municipaux comprenant le Parc des Copains, PM-2, terrain reliant les rues Grégoire et St-Jean-Baptiste, CLSC, Centre récréatif, Caserne de pompiers, USEP, les 3 entrées de village, le terrain au réservoir incendie, le Parc des Petits-Bonheurs et à l'arrière de l'Hôtel de ville jusqu'aux bornes;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix pour le fauchage de terrains municipaux.

7705-04-2021
Demande de
soumission
lignage de rues

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le lignage des rues municipales;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix au kilomètre pour le lignage des rues municipales (1 ligne de rive et 1 ligne de centre plus la ligne pointillée) selon la vérification sur place sur environ ± 39.15 km les travaux doivent être exécutés avant le 10 juin pour l'année 2021.

7706-04-2021
Demande de prix
nettoyage de
fossés,
machinerie, main
d'œuvre et taux
horaire

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le nettoyage de fossés, machinerie, main d'œuvre et taux horaire;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix au taux horaire, pour le nettoyage de fossés.

7707-04-2021
Autorisation
appel d'offre
SEAO
asphaltage et
rechargement
d'accotements

Attendu qu'il y a lieu d'aller en appel d'offre sur le site SEAO pour de l'asphaltage sur 2.250 km sur la Montée Bullock entre la rue Melaven et le Rang Goyette, du rechargement d'accotements ainsi que le lignage de cette partie de route;

Attendu que dans la soumission il devra être mentionné que les travaux d'asphaltage, rechargement des accotements et lignage de cette partie de route devront être terminés pour le 15 septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière publie sur le site SEAO l'appel d'offre.

7708-04-2021
Autorisation
réparation
pompe à essence
réservoir
incendie

Attendu qu'un bris a eu lieu sur la pompe à essence au réservoir incendie et que la directrice générale a donné l'autorisation pour la réparation en urgence;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise ladite dépense au montant de 483.35\$ à Garage N.M. Patenaude inc.

7709-04-2021
Demande
d'acquisition de
terrains

Attendu la demande de l'acheteur souhaitant acheter le lot 4 777 113 ainsi que la partie non aménagée du lot 4 777 112 (40 mètres);

Attendu que la section qu'il souhaite acheter est dans le prolongement du rang Goyette;

Attendu que la superficie à acheter est constituée d'une digue;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil municipal n'acquiesce pas à sa demande de vendre cette partie du Rang Goyette et mandate l'inspecteur municipal pour discuter de la proposition de la municipalité.

7710-04-2021
Avis de motion et
dépôt 1^{er} projet
règlement de
zonage 59-2006-
30

Avis de motion est donné par Valérie Lafond ainsi que le dépôt et adoption du 1^{er} projet de règlement afin que soit adopté, à une séance ultérieure, le règlement 59-2006-30 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » autorisant des duplex dans la zone 206.

7711-04-2021
Demande
d'autorisation à
la CPTAQ
lot 4 775 645

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une demande d'autorisation destinée à la CPTAQ;

Attendu que cette demande a pour objet d'utiliser le lot 4 775 645 à des fins résidentielles;

Attendu que cette demande est conforme aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Henryville;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, chapitre P-41.1, la Municipalité doit recommander à la CPTAQ les demandes d'autorisation en se basant sur les dispositions 62 de la Loi, soit :

1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;

3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;

6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;

10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

Elle peut prendre en considération:

1° un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement transmis par une municipalité régionale de comté ou par une communauté;

2° les conséquences d'un refus pour le demandeur.

Pour ces motifs, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que la municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande visant à autoriser une utilisation résidentielle du lot 4 775 645 en faveur de M. Sébastien Côté Sigouin.

7712-04-2021
Congrès
COMBEQ
inspecteur

Attendu que dû à la pandémie, les congrès municipaux ont lieu de façon virtuelle pour 2021;

Attendu que l'inspecteur municipal a manifesté son intérêt à participer au congrès de la COMBEQ en 2021 lequel aura lieu du 19 au 23 avril;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à s'inscrire au congrès de la COMBEQ au montant de 300.\$ plus les taxes applicables.

7713-04-2021
Demande de
soumission
FNX-Innov
restructuration
rues Maurice-
Duplessis,
Jacques-Cartier
et Richelieu

Attendu que le conseil municipal désire faire asphalté les rues Maurice-Duplessis, Jacques Cartier et Richelieu;

Attendu qu'une restructuration des rues devra avoir lieu préalablement à l'asphaltage ainsi que l'arpentage;

Attendu que la municipalité devra demander une dérogation à la MRC du Haut-Richelieu pour ces ouvrages;

Attendu que la municipalité devra en informer le Ministère de l'environnement pour la lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'avoir leur autorisation;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande une soumission à FNX-Innov pour déposer un plan de restructuration de ces routes, fournir un devis suite à la réception de tous les documents requis.

7714-04-2021
Paiement
Ministre des
Finances

Attendu que le conseil municipal par la résolution 6769-02-2019 a mandaté FNX-Innov pour les travaux civils-prolongement d'aqueduc du Rang Saint-Louis;

Attendu que la municipalité a reçu du Ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques une deuxième demande d'information concernant une demande d'autorisation pour le prolongement du réseau d'aqueduc du Rang Saint-Louis;

Attendu que le ministre demande à la municipalité d'émettre un chèque au montant de : 692.\$ à l'ordre du Ministre des Finances pour une demande en milieu humide et hydrique;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque au montant de 692.\$ afin qu'une demande d'autorisation soit faite concernant le Rang Saint-Louis pour le milieu humide et hydrique.

Période de
questions

Aucune question n'a été reçue dans le courriel de la directrice générale.

7715-04-2021
Levée de la
séance

Sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :17hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale .et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

